

CONTRAT AMAP les OLIVADES - AUT/HIVER 2014/2015 - JEUDI

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
(<http://lesolivades.over-blog.com/www.olivades.com>)

1^{ère} distribution : **JEUDI 9 OCTOBRE 2014** – dernière distrib. : **JEUDI 2 AVRIL 2015**

Le **CONTRAT** est passé entre la **SCEA les OLIVADES** représentée par : **Daniel et Denise VUILLON, les Olivades**, 257 ch. de la petite Garenne - 83190 Ollioules – **04 94 30 03 13** - ddvuillon@olivades.com et le partenaire consommateur, pour l'approvisionnement en légumes & fruits de la production des Olivades.

Le TITULAIRE

M., Mme, Mlle

Demeurant :

Tel. Fixe : Tél. portable : Mail :

En cas de partage du panier

NOM du CO PANIER

Tel. Fixe : Tél. portable : Mail :

Les DISTRIBUTIONS ont lieu aux Olivades de 17 à 19 H. tél : 04.94.63.68.79 (aux heures de distribution)

La saison comprend 25 distributions hebdomadaires

En cas d'impossibilité, ou d'absence il appartient au consommateur de faire retirer son panier par un tiers et de prévenir de tout contre temps éventuel.

Sous la responsabilité de Daniel l'équipe des Olivades est composée de Sophie, Su'Eina, Julien et Benjamin. Denise assure la communication, le lien entre la ferme et les amapiens et le bon fonctionnement de la distribution avec le coordinateur présent.

La *lettre des Olivades* vous informe de tout évènement ou changement de date de distribution. Si vous ne la recevez pas par mail prenez-la sur la table d'accueil.

Un coordinateur bénévole et le producteur sont responsables de la distribution.

Le PRODUCTEUR s'engage à:

- présenter sa ferme et sa situation et faire visiter les productions.
- fournir la liste des productions et donner une information régulière sur les cultures.
- fournir chaque semaine la part de la récolte ou « panier », calculé pour convenir à 2 adultes et 2 enfants.
- s'engage à cultiver sans pesticides ni herbicides, dans le respect de la terre, de la biodiversité
- s'engage à la transparence de l'analyse comptable pour le calcul du prix du panier

Le CONSOMMATEUR. Dans le cadre de cette économie sociale et solidaire, il

- s'engage à venir chercher son panier chaque semaine sur le lieu de distribution, dans les 2 h. imparties.
 - à effectuer 1 présence ou « **permanence** » par saison à l'accueil, pour cocher la prise des paniers.
 - accepte de régler la totalité du montant de la saison par chèque et selon les modalités (au verso).
 - accepte de garantir la juste rémunération du travail du producteur incluse dans le prix du « panier »
 - accepte de partager les risques liés aux phénomènes naturels.
 - accepte les phénomènes naturels de surproduction ou de baisse quantitative hivernale.
 - accepte de participer aux divers ateliers à la ferme indispensables à la bonne marche de l'AMAP et à la compréhension des dégâts liés aux aléas climatiques et aux problématiques agraires.
- La récolte étant achetée à l'avance et la production engagée il est impossible de rembourser le paiement d'un ou plusieurs paniers non retirés. En cas de départ de l'AMAP il s'engage à trouver son remplaçant.

Les personnes qui se partagent un « panier » remplissent chacune un contrat (voir au verso), et s'organisent entre elles pour venir chercher le panier. Les coordonnées respectives sont échangées entre ces personnes pour se mettre d'accord sur un calendrier ou se remplacer en cas d'absence.

PAS de DISTRIBUTION entre NOËL et JOUR de L'AN

Cotisation association : 2,50€

Prix du « panier » ou « part de récolte » saison AUT/HIVER 2014/2015 : 27 €

1^{ère} distribution : JEUDI 9 OCT 2014 - dernière distrib. : JEUDI 2 AVRIL 2015

| Modalités de paiement Cochez votre choix | 25 PANIERS | Partage ch sem 12,5 parts | 13 PANIERS 1 /15 jrs à partir du JEUDI 9/10/14 | 12 PANIERS 1 /15 jrs à partir du JEUDI 16/10/ 14 |
|---|------------|------------------------------|--|--|
| Semestriel : 1 ch | 675€ | 337, 50 € | 351 € | 324 € |
| Trimestriel: 2 chq | 337,50 € | 168,75 € | 175.50€ | 162 € |
| Bimestriel: 3 chq | 225 € | 112,50 € | 117 € | 108 € |
| Mensuel : 6 chq | 112,50 € | 56,25€ | 58.50 € | 54 € |

Chèques à l'ordre de la SCEA les Olivades datés du jour de la signature
Merci de faire correspondre l'identité du chèque à celle du titulaire du contrat

Les productions du Jardin des Olivades : AUTOMNE / HIVER

Cébettes (nov à mars) - Carottes (nov à mars) - Haricots verts (octobre à novembre)

Navets (nov à avril) - Panais (novembre à février)

Persil et coriandre (oct à mars) - Betterave (octobre à avril) - Blette et épinards
(novembre à avril) - Céleri (décemb à févr) - Chayotte (automne)

Choux (novembre à mars) : (*chou vert à feuilles lisses - chou vert à feuilles frisées*
chou pointu/Chou rouge/chou brocoli/chou-fleur/chou rave)

Courges diverses (oct à mars)

Poireaux (octobre à mars)

Herbes à mesclun : (*Cresson de terre (octobre à avril) - Roquette (octobre à avril)*)

Radis (octobre à avril) - Fenouil (novembre à décembre)

Pommes de terre (octobre à février)

Patates douces (octobre/novembre)

Salades (octobre à avril) : (*laitue - roquette - frisée - scarole - batavia blonde et rouge -*
feuille de chêne - chicorée (trévisé) - mâche)

Pousses chinoises (novembre à avril) : (*moutarde - mibuna*)

Fraises (mars...)

Engagement des parties signataires :

Le producteur:

*Je, soussigné, Daniel VUILLON
déclare avoir pris connaissance des obligations stipulées
dans ce contrat et confirme mon engagement envers les
consommateurs dans le respect des principes de
productions et de distributions en AMAP.*

Le titulaire :

*Je déclare avoir pris connaissance des obligations
qui m'incombent et confirme mon engagement
au titre de ce contrat envers le producteur et
dans le respect des règles d'organisation
collective de l'AMAP*

Date

signature:

Date

signature: